



Statistique Canada

***Fichier de conversion des codes
postaux***

Codes postaux de novembre 2001

Guide de référence



STATISTIQUE CANADA

G E O

STATISTICS CANADA



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Des données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet de la présente publication ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada:

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à **tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677

Vous pouvez également visiter notre site sur le W3 : <http://www.statcan.ca>

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada

Fichier de conversion des codes postaux

Codes postaux novembre 2001

Guide de référence

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu du présent produit, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6

Janvier 2002

Guide de référence des produit n° 92F0027XDB au catalogue

Ottawa

This reference guide is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

TABLE DES MATIÈRES		Page
1. Au sujet de ce guide.....		1
2. Vue d'ensemble.....		2
3. Au sujet de ce produit		3
3.1 Contenu		3
3.2 Méthodologie générale.....		4
3.3 Date de référence.....		5
3.4 Restrictions.....		5
3.4.1 Enregistrements multiples.....		5
3.4.2 Adresse postale et emplacement physique.....		6
4. Qualité des données.....		7
4.1 Historique		7
4.1.1 Appariement des codes postaux aux SD – Mises à jour continues (documents de base).....		7
4.1.2 Appariement des codes postaux aux SD – mises à jour continue (procédés).....		7
4.1.3 Mise à jour de la géographie de recensement de 1991 à celle de 1996 (documents de base)		8
4.1.4 Mise à jour de la géographie du recensement de 1991 à celle de 1996 (procédés).....		9
4.2 Précision de localisation.....		11
4.2.1 Précision de l'appariement.....		11
4.2.2 Précision des coordonnées géographiques.....		12
4.3 Précision des attributs		12
4.4 Cohérence logique.....		13
4.5 Cohérence avec d'autres produits		13
4.6 Intégralité.....		14
5. Spécifications techniques		15
5.1 Spécifications des fichiers.....		15
5.2 Clichés d'enregistrement.....		15
5.3 Cliché d'enregistrement du FCCP.....		16
5.4 Fichiers de noms.....		18
5.5 Description des champs.....		20
6. Glossaire		26
Annexe A. Hiérarchie des unités géographiques nationale, métropolitaine et code postal, 1996.....		32
Annexe B. Structure du code postal		33
Annexe C. Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, 1996.....		35
Annexe D. Points représentatifs.....		36
Références		37
Entente de licence pour l'utilisation restreinte d'un produit de données		38
Produits et services de la géographie.....		39

1. Au sujet de ce guide

Le présent guide de référence a été conçu pour accompagner le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP), (n° 92F0027XDB au catalogue). Il comprend une vue d'ensemble du fichier, y compris une description du produit et de la méthode utilisée pour le créer.

La section sur la qualité des données fournit à l'utilisateur l'information dont il a besoin pour déterminer si les données conviennent à l'usage qu'il a l'intention d'en faire.

Un cliché d'enregistrement et une description des champs sont fournis dans la section des spécifications techniques.

Les termes et les concepts géographiques inscrits en **caractères gras** sont décrits dans le glossaire. D'autres détails à ce sujet apparaissent dans le *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351-XPF au catalogue). Des renseignements supplémentaires sont fournis en annexe, suivis d'une liste des produits et des services connexes.

Ce guide s'inspire des données les plus complètes offertes au moment de la publication. Toutefois, il n'offre aucune garantie à l'égard des données, advenant le cas où les observations de l'utilisateur divergent des caractéristiques décrites. Tous les efforts possibles ont été déployés pour contrôler soigneusement le produit. Néanmoins, rien ne garantit l'exactitude intégrale des données. Pour plus de renseignements, voir la section 4, Qualité des données.

2. Vue d'ensemble

Le fichier de conversion des codes postaux (FCCP) est un fichier numérique qui permet d'établir un lien entre les **codes postaux** à six caractères et les unités géographiques normalisées de Statistique Canada pour lesquelles les données du recensement et d'autres statistiques sont produites. Les liens entre les codes postaux et les unités géographiques normalisées font du FCCP un outil permettant d'intégrer des données de diverses sources.

Les coordonnées géographiques attribuées à chaque code postal dans le FCCP sont généralement utilisées pour cartographier la distribution des données aux fins d'analyse spatiale (par ex., les clients, les activités). Les renseignements sur la localisation s'avèrent un outil puissant pour fins de marketing, de planification ou de recherche.

C'est en avril 1983 que la Division de la géographie a diffusé une première version du FCCP qui établissait un lien entre les codes postaux et les unités géographiques du recensement et comprenait des coordonnées géographiques. Depuis, ce fichier est régulièrement mis à jour afin de tenir compte des changements apportés par la Société canadienne des postes.

Chaque cinq ans, les appariements de codes postaux dans le FCCP sont adaptés afin de correspondre aux unités géographiques du recensement le plus récent. Le premier FCCP établissait un lien aux unités géographiques du recensement de 1981. Depuis, le FCCP a connu trois "conversions", à la suite des recensements de 1986, de 1991 et de 1996. Un système informatisé a été développé pour la conversion de 1991-1996. De plus, les codes postaux déclarés au recensement de 1996 ont été utilisés pour la première fois afin de valider les appariements du FCCP.

3. Au sujet de ce produit

La présente version du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) comprend 814 717 **codes postaux**, (764 426 sont actifs, 50 291 sont retirés sans être réactivés, et 4 687 sont réactivés. Il s'agit de tous les codes postaux créés par la Société canadienne des postes en date de novembre 2001. Ces codes postaux sont liés aux unités géographiques utilisées dans le recensement de 1996 et aux coordonnées de **latitude** et de **longitude**.

Les codes postaux ne sont pas restreints aux limites géographiques du recensement et peuvent donc être associés à plus d'un **secteur de dénombrement** (SD) ou comporter plus d'une série de coordonnées. Un code postal peut donc figurer sur plus d'un enregistrement.

Le tableau qui suit offre le nombre de codes postaux uniques et le nombre total d'enregistrements par province et territoire :

Province / Territoire	Nombre de codes postaux	Nombre d'enregistrements
Terre-Neuve	9 208	11 226
Île-du-Prince-Édouard	3 203	3 611
Nouvelle-Écosse	24 661	27 587
Nouveau-Brunswick	56 804	66 502
Québec	201 146	231 767
Ontario	273 563	330 073
Manitoba	25 197	30 101
Saskatchewan	22 619	26 948
Alberta	76 783	90 350
Colombie-Britannique	119 887	148 162
Territoire du Yukon	1 043	1 197
Territoires du Nord-Ouest	562	655
Nunavut	41	58
Canada	814 717	968 237

Les codes postaux peuvent chevaucher les limites provinciales. Voir l'annexe B pour plus de renseignements.

3.1 Contenu

Chaque enregistrement dans le FCCP comprend (pour plus de détails, voir la section 5, *Spécifications techniques*) :

- un **code postal** de six caractères ;
- un identificateur de **secteur de dénombrement** (SD) unique formé du code de la province, du code de **circonscription électorale fédérale** (Ordonnance de représentation de 1987) et du code de SD apparié au code postal ;
- les codes géographiques de l'ensemble des autres unités géographiques normalisées de haut niveau dans lesquelles le SD est situé ;

- le code de **circonscription électorale fédérale** (Ordonnance de représentation de 1996) ;
- le nom, le code et le type de **subdivision de recensement** (SDR) ;
- les coordonnées de latitude et de longitude qui représentent l'emplacement approximatif du code postal ;
- des renseignements de la Société canadienne des postes (SCP) qui se rapportent à chaque code postal – la date de sa création, la date de son retrait, le mode de livraison et le nom de la communauté utilisé par la SCP;
- divers indicateurs : indicateur de lien unique, type de point représentatif, type de SD et type de code postal.

Les personnes qui commandent un FCCP reçoivent en supplément les fichiers des “noms”. En raison de la taille des champs de noms et de leur répétition, ces fichiers sont offerts séparément :

- Le fichier des noms de division de recensement (DR96.DAT)
- Le fichier des noms de circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 1996 (CÉF96.DAT)
- Le fichier des noms de région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMRAR96.DAT)
- Le fichier des noms de région métropolitaine de recensement primaire/agglomération de recensement primaire (RMRARP96.DAT)

Le lien de base entre le code postal et les autres unités géographiques du recensement normalisées est fait à partir d'un ou plusieurs **secteurs de dénombrement** (SD) de 1996. Les unités géographiques comprises dans le FCCP apparaissent dans le diagramme hiérarchique de l'annexe A.

Les codes des **circonscriptions électorales fédérales** (Ordonnance de représentation de 1996) sont également compris dans le FCCP, bien qu'elles ne soient pas des unités géographiques normalisées pour le recensement de 1996.

Les codes postaux peuvent être appariés au Nunavut à partir de la nouvelle circonscription électorale fédérale de Nunavut (CÉFidu = 62001).

3.2 Méthodologie générale

Le fichier de conversion des codes postaux est régulièrement mis à jour et diffusé tous les six mois. Les modifications continuellement apportées aux codes postaux par la Société canadienne des postes (SCP) sont repérées et appariées aux unités géographiques du recensement correspondantes. Tous les cinq ans, soit à la suite de chaque recensement, le FCCP est mis à jour en fonction des nouvelles unités géographiques du recensement.

Chaque mois, la SCP fournit à Statistique Canada un fichier qui comprend les codes postaux, les tranches d'adresses et les autres attributs (par ex., le mode de livraison) les plus récents. Les renseignements sur les adresses sont utilisés pour déterminer l'emplacement ou la portée d'un code postal donné et le relier aux limites des secteurs de dénombrements les plus récents. Les tranches d'adresses des codes postaux dans les régions urbaines majeures sont reliées aux réseau routier numérique maintenu par Statistique Canada et, lorsque possible, un appariement au **côté d'îlot** est établi. Des cartes municipales sont utilisées lorsque nécessaire et, comme dernier recours, on fait appel aux

autorités locales afin d'établir l'emplacement de la rue le plus précisément possible. La relation au secteur de dénombrement (SD) est alors déterminée en retraçant cette même rue sur les cartes utilisées lors de la collecte du recensement. Tous les autres liens entre les codes postaux et les unités géographiques se font à partir des SD.

3.3 Date de référence

La **date de référence géographique** est une date déterminée par Statistique Canada pour la mise au point définitive du cadre géographique selon lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et présentées. La date de référence géographique pour le recensement de 1996 était le **1^{er} janvier 1996**.

La date de référence pour les codes postaux compris dans le fichier de conversion des codes postaux est indiquée sur la documentation qui accompagne chaque nouvelle diffusion.

3.4 Restrictions

3.4.1 Enregistrements multiples

Le FCCP contient des enregistrements multiples pour un code postal lorsque ce code postal chevauche plus d'un côté d'îlot ou d'un secteur de dénombrement. Les codes postaux ruraux et les boîtes postales communautaires sont souvent représentés par des enregistrements multiples.

- Les logements desservis par le service rural se retrouvent souvent sur des routes rurales qui ne comportent pas d'adresses civiques précises. Ces routes rurales sont généralement liées à plusieurs secteurs de dénombrement et chevauchent souvent les limites d'unités géographiques normalisées tels les secteurs de recensement ou les subdivisions de recensement. Il est difficile, sinon impossible, de déterminer un emplacement précis à partir d'un code postal rural.
- Les boîtes postales communautaires contribuent à l'accroissement des enregistrements multiples sur le FCCP. Dans les nouveaux lotissements, le code postal associé à un module de boîte postale communautaire peut correspondre à des parties d'îlots, aux deux côtés d'une rue et à différentes rues à l'intérieur d'un rayon de 300 mètres du module. Ces situations entraînent des liens multiples entre le code postal et les côtés d'îlot, contrairement aux codes postaux urbains traditionnels qui eux correspondent généralement à un seul côté d'îlot.

Un "indicateur de lien unique" a été élaboré afin de venir en aide aux utilisateurs qui ont à traiter avec des enregistrements multiples. La méthode utilisée pour établir l'indicateur de lien unique tente d'identifier l'unité géographique où sont situés la majorité des logements qui utilisent le code postal particulier. Les utilisateurs sont priés de noter que l'indicateur de lien unique permet d'établir seulement une correspondance partielle entre le code postal et les autres unités géographiques.

Le tableau qui suit indique le nombre de codes postaux (y compris les codes postaux retirés) qui chevauchent certaines régions géographiques en raison de liens multiples.

Région géographique	Codes postaux avec liens multiples
Secteur de dénombrement	44 645
Secteur de recensement	8 936
Subdivision de recensement (municipalité)	6 973
Division de recensement	1 163
Région métropolitaine de recensement	1 143

Province/Territoire	9
---------------------	---

3.4.2 Adresse postale et emplacement physique

L'adresse d'un code postal ne correspond pas nécessairement au lieu de résidence des personnes qui utilisent ce code postal pour recevoir leur courrier. Ceci s'applique en particulier dans les régions rurales où le service par routes rurales et la cueillette du courrier au bureau de poste sont monnaie courante. Les codes postaux habituellement considérés ruraux sont identifiés par le mode de livraison "W" (rural) et "H" (route rurale) dans le FCCP.

À titre d'exemple, l'adresse "RR n° 3 Caledon, Ontario" ne fournit pas suffisamment d'information pour identifier un emplacement physique de façon précise. Une adresse de type rurale "B.P. 11200, Station H" est imprécise et ne se rapporte pas directement aux logements desservis par ce code postal. Par conséquent, les codes postaux ruraux sur le FCCP ne peuvent être utilisés de la même manière que la plupart des codes postaux urbains pour établir la référence géo-spatiale d'un emplacement.

Les codes postaux urbains pour lesquels le mode de livraison est "K" (groupe de boîtes postales) ou "M" (une boîte postale) sont généralement liés à l'emplacement du bureau de poste dans le FCCP par opposition à l'emplacement physique du client qui loue la boîte postale.

Lorsque les renseignements du recensement indiquaient un nombre significatif de ménages situés à l'intérieur d'un secteur de dénombrement qui partage un même code postal, les appariements ont été ajoutés afin de mieux représenter la distribution de la population de ces types de codes postaux.

4. Qualité des données

L'énoncé sur la qualité des données a pour but d'offrir des renseignements détaillés afin d'aider l'utilisateur à déterminer dans quelle mesure les données se prêtent à l'usage qu'il a l'intention d'en faire. Les cinq éléments fondamentaux d'un énoncé sur la qualité des données sont : l'historique, l'exactitude de localisation, l'exactitude des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. (Voir Statistique Canada, 1992)

4.1 Historique

L'historique comprend la description des documents de base desquels les données ont été tirées et les méthodes de dérivation utilisées, notamment les dates des données initiales et l'ensemble des transformations qui ont conduit à la production du Fichier de conversion des codes postaux final.

Le FCCP est le résultat de deux mises à jour. Une première consiste dans les activités de maintien continues qui permettent d'apparier les codes postaux les plus récents de la Société canadienne des postes aux unités géographiques de recensement. Ces liens sont continuellement enregistrés sur la base de données des codes postaux de la Division de la géographie. La deuxième activité de mise à jour se fait tous les cinq ans, après chaque recensement, afin de relier la base de données aux unités géographiques du recensement les plus récentes.

4.1.1 Appariement des codes postaux aux SD – Mises à jour continues (documents de base)

Les documents de base utilisés dans la mise à jour continue des codes postaux sont :

- le Fichier des adresses de la Société canadienne des postes et les fichiers auxiliaires,
- les fichiers numériques du réseau routier (FRR) internes,
- la série de cartes de collecte des secteurs de dénombrement,
- les cartes provenant d'autres sources (par ex., les municipalités)
- communication par téléphone avec les autorités locales.

4.1.2 Appariement des codes postaux aux SD – mises à jour continue (procédés)

Les procédures utilisées pour apparier les codes postaux aux unités géographiques du recensement varient selon que le code postal est situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la région couverte par les **Fichiers du réseau routier (FRR)**.

À l'intérieur des régions couvertes par un fichier du réseau routier, on cherche à apparier les codes postaux à un ou des **côtés d'îlot**. La liste des enregistrements des nouveaux codes postaux et des tranches d'adresse de la Société canadienne des postes (SCP) est appariée au répertoire des rues du FRR par l'intermédiaire des éléments communs aux deux fichiers : l'indicateur de la province, la municipalité, le nom de la rue, le type de rue, l'orientation de la rue et la tranche d'adresses.

Une fois l'appariement réalisé, le code postal, l'indicateur de province, le code de secteur de dénombrement et le point représentatif du côté d'îlot sont transférés à la base de données des codes postaux.

Dans le cas des codes postaux associés à des secteurs situés à l'intérieur de régions couvertes par les FRR et n'ayant pu être appariés au cours de la première étape, ainsi que de tous les autres codes postaux urbains situés à l'extérieur

des régions couvertes par les FRR, des cartes municipales sont utilisées pour localiser la (les) rue(s). Une fois trouvée, on localise la rue sur une carte utilisée pour la collecte des données du recensement et la tranche d'adresses est utilisée afin de lier le code postal à un secteur de dénombrement ou, si disponible sur le FRR, à un point représentatif de côté d'îlot.

S'il est impossible de repérer la rue sur les cartes municipales, on communique avec les autorités locales (comme les services d'urbanisme et d'ingénierie ainsi que les bureaux de poste) afin d'obtenir leur aide. Dans les secteurs en expansion, il est nécessaire d'acquérir de nouvelles cartes. Une fois la rue localisée, on utilise les cartes ayant servi à la collecte des données du recensement afin de repérer le SD nécessaire à l'appariement.

Code postaux ruraux

Un code postal rural désigne une zone desservie par des itinéraires ruraux à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale. Le chiffre zéro (0) au deuxième caractère du code postal identifie un code postal rural. Cette zone de service peut chevaucher les limites de plusieurs unités géographiques. On a utilisé les documents de collecte des recensements de 1991 et de 1996 afin de déterminer quelles étaient les zones desservies par un code postal rural.

Adresses des bureaux de poste

Dans certains cas, la destination ultime du courrier ne correspond pas au point de prélèvement. Par exemple, dans les régions urbaines, il est possible que les codes postaux soient associés aux boîtes postales d'une succursale. Le lien géographique d'un code postal du fichier de conversion des codes postaux (FCCP) identifie alors l'emplacement du bureau de poste et pas nécessairement l'emplacement résidentiel, industriel ou commercial du client louant une boîte postale.

4.1.3 Mise à jour de la géographie de recensement de 1991 à celle de 1996 (documents de base)

Les documents de base utilisés pour mettre à jour les liens géographiques du recensement de 1991 à celui de 1996 étaient :

- les renseignements touchant les codes postaux et les tranches d'adresses de la Société canadienne des postes en date de mai 1998,
- le fichier des données des côtés d'îlot et des points représentatifs de 1996,
- le fichier de correspondance des secteurs de dénombrement, 1991-1996,
- les fichiers numériques cartographiques des secteurs de dénombrement de 1996,
- le fichier numérique cartographique des circonscriptions électorales fédérales de 1996 (Ordonnance de représentation de 1996),
- les données sur les codes postaux déclarés au recensement de 1996.

4.1.4 Mise à jour de la géographie du recensement de 1991 à celle de 1996 (procédés)

La méthode utilisée pour mettre à jour les liens géographiques du recensement de 1991 à celui de 1996 dans le FCCP est différente de celle utilisée dans les conversions antérieures. Les étapes se résument comme suit :

1. Appariement automatisé des tranches d'adresses
2. Attribution d'un SD de 1996 en utilisant les liens de 1991
3. Validation et modification des résultats de la conversion préliminaire en utilisant les données du recensement de 1996
4. Ajout des points représentatifs des côtés d'îlot 'historiques'
5. Ajout des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)
6. Attribution d'un indicateur de lien unique afin d'identifier le "meilleur" enregistrement pour chaque code postal.

1^{ère} étape : Appariement automatisé des tranches d'adresses

Cette conversion utilisait une nouvelle approche pour l'appariement des codes postaux actuels à la géographie du recensement de 1996. Pour la première fois, les renseignements sur les tranches d'adresses provenant de la Société canadienne des postes ont été utilisés afin de repérer un côté d'îlot et un secteur de dénombrement correspondant directement aux Fichiers du réseau routier (FRR) de 1996. Dans les cas favorables, le(s) point(s) représentatif(s) des côtés d'îlot et les liens des secteurs de dénombrement ont été créés sans aucune référence aux appariements de SD de 1991 assignés auparavant à ce même code postal.

2^e étape : Attribution d'un SD de 1996 en utilisant les appariements de 1991

Dans les cas où les codes n'ont pu être appariés au cours de l'appariement automatisé d'adresses, deux méthodes ont été utilisées afin de convertir les codes postaux appariés aux données de 1991 au SD de 1996 correspondant

1. le fichier de correspondance des secteurs de dénombrement (SD) de 1991-1996, et
2. le traitement de point-en-polygone.

Le fichier de correspondance des secteurs de dénombrement (SD) de 1991-1996: Le fichier de correspondance illustre la relation entre les SD de 1991 et ceux de 1996. Soixante pour cent (60 %) des secteurs de dénombrement sont demeurés les mêmes entre 1991 et 1996. Les codes postaux liés à ces SD ont été appariés au SD correspondant pour 1996. Lorsque les limites ont changé entre 1991 et 1996 (40 % des secteurs de dénombrement), le fichier de correspondance des SD établit un lien pour l'ensemble des SD touchés par ce changement. Ce procédé, qui a aussi été utilisé au cours des deux conversions précédentes, introduit un certain nombre d'appariements douteux au FCCP. Pour la première fois, les données des codes postaux déclarés au recensement de 1996 ont été utilisés pour valider ou rejeter certains de ces liens.

Point-en-polygone : Les points représentatifs des secteurs de dénombrement (SD) de 1991 ainsi que le fichier numérique cartographique des SD de 1996 ont été utilisés (un traitement de point-en-polygone) pour convertir les codes postaux liés aux SD de 1991 à leur SD correspondant de 1996. Cette méthode a permis d'identifier les appariements valides et de limiter les liens superflus produits par le fichier de correspondance.

3^e étape : Validation et changement des résultats de conversion préliminaires en utilisant les données du recensement de 1996

La relation établie entre le code postal et les SD au recensement de 1996 a été utilisée pour confirmer et modifier les appariements des codes postaux aux SD établis par les deux étapes automatisées décrites ci-haut. Les codes postaux déclarés au recensement ne représentent pas l'univers complet des codes postaux. De plus, les codes postaux déclarés au recensement peuvent représenter un emplacement autre que le lieu de résidence habituel d'un répondant, tel que le lieu de travail ou la boîte postale. Malgré ces restrictions, les codes postaux inscrits dans le recensement de 1996 représentent une source précieuse permettant de valider les appariements des codes postaux aux secteurs de dénombrement dans le FCCP.

Les données du recensement de 1996 confirment l'appariement de 605 600 codes postaux aux SD dans le FCCP.

Les appariements codes postaux/SD obtenus à la suite des deux premières étapes de la conversion mais non déclarés au recensement ont été retenus comme valides si :

- le code postal était apparié à un côté d'îlot,
- le code postal n'était pas déclaré au recensement (il y en avait 114 915),
- le code postal avait un mode de livraison d'entreprise,
- le lien code postal et SD représentait l'emplacement d'un bureau de poste.

Les combinaisons SD et code postal déclarées au recensement ont été ajoutées au FCCP lorsqu'elles rencontraient une des conditions suivantes :

- la majorité des personnes ayant déclaré le code postal vivaient dans ce secteur de dénombrement,
- la majorité des personnes vivant dans le SD ont déclaré ce code postal,
- un grand nombre de personnes ou de ménages ont rapporté le code postal au sein du SD.

Le recensement de 1996 a ainsi permis d'ajouter 28 467 appariements au FCCP.

4^e étape : Ajout des points représentatifs des côtés d'îlot 'historiques'

Afin d'offrir aux utilisateurs le nombre maximal d'appariements au niveau des côtés d'îlot, les coordonnées des côtés d'îlot 'historiques' ont été ajoutées. Ces côtés d'îlot trouvés dans le FCCP de 1991 n'ont pas été générés à nouveau lors de l'appariement automatisé d'adresses selon les renseignements sur l'emplacement des codes postaux les plus récents de Postes Canada et les Fichiers du réseau routier internes de 1996. Les liens historiques au niveau des côtés d'îlot ont été extraits en fonction de la précision d'emplacement vis-à-vis le FCCP actuel, c'est-à-dire à condition qu'ils soient situés à l'intérieur d'un secteur de dénombrement valide pour un code postal donné.

5^e étape : Attribution des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

L'Ordonnance de représentation de 1996 des circonscriptions électorales fédérales (CÉF 1996) a été défini par Élections Canada après que les secteurs de dénombrement du recensement de 1996 aient été délimités pour la collecte du recensement. Les limites des SD ne respectent donc pas les limites des CÉF de 1996. L'appariement des codes postaux aux nouvelles circonscriptions électorales fédérales a été effectué par la superposition du fichier numérique

cartographiques des CÉF aux dernières coordonnées des codes postaux et la recherche des points dans les polygones. Si un code postal comprend de multiples coordonnées (apparié à plus d'un SD) qui touchent plus d'une circonscription électorale fédérale, le FCCP attribue ce code postal à toutes les CÉF touchées.

6^e étape : Attribution de l'indicateur de lien unique

Un bon nombre de codes postaux comprennent des enregistrements multiples dans le FCCP. Ceci peut soulever des problèmes lors de certaines applications. Un identificateur désignant un lien "unique" pour chaque code postal a donc été créé. L'indicateur du lien unique se nommait auparavant l'*indicateur de code postal unique*.

L'indicateur de lien unique a une valeur de "1" afin de repérer le meilleur (ou le seul) lien pour un code postal donné. La valeur "0" indique un enregistrement supplémentaire.

Les données sur les codes postaux rapportés dans le recensement de 1996 influencent la méthode utilisée pour attribuer l'indicateur du lien unique. Lorsque les données du recensement de 1996 sont disponibles, l'indicateur de lien unique des codes postaux qui comptent des appariements multiples est maintenant attribué au secteur de dénombrement ayant la population la plus élevée qui a rapporté ce code postal.

Sans quoi, l'indicateur est attribué à partir des tranches d'adresses de la SCP en utilisant la méthode traditionnelle. On soustrait l'adresse la plus élevée de l'adresse la plus basse pour chaque tranche d'adresses associée à un code postal. On détermine la tranche d'adresses ayant la plus grande différence et on attribue à cet enregistrement le chiffre "1" indiquant qu'il s'agit du meilleur appariement pour ce code postal. Dans le cas où un code postal chevauche plus d'un SD, les différences sont totalisées pour chaque SD, ce qui permet d'attribuer l'indicateur de lien unique au SD ayant la plus grande différence.

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils ont recours à l'indicateur de lien unique, puisque la correspondance obtenue ne sera que partielle.

4.2 Précision de localisation

Par cette expression, on entend l'écart entre l'emplacement "véritable" d'une caractéristique du monde réel et son emplacement "estimatif" dans le fichier de conversion des codes postaux.

Les coordonnées géographiques associées aux codes postaux correspondent aux points représentatifs de côtés d'îlot ou aux points représentatifs de secteurs de dénombrement calculés aux fins du recensement. Ainsi, la précision de localisation des codes postaux dépend :

- de la précision de l'appariement entre les codes postaux et les SD ou des côtés d'îlots,
- de la précision de l'emplacement des points représentatifs des côtés d'îlots et des SD vis-à-vis les côtés d'îlots et les SD en question.

4.2.1 Précision de l'appariement

Le degré de précision des liens SD-Code postal contenus dans le FCCP varie en fonction des différentes méthodes utilisées pour obtenir ces liens. Les appariements au niveau du côté d'îlots (61% de tous les enregistrements) sont jugés les plus précis étant donné l'utilisation des tranches d'adresses fournis par la Société canadienne des postes

pour les localiser. Les appariements au niveau des côtés d'îlot des versions précédentes du FCCP (côtés d'îlot historiques) sont précis dans la mesure où ils sont situés à l'intérieur d'un secteur de dénombrement valide pour le code postal.

Lorsqu'un côté d'îlot n'a pu être repéré, le code postal était apparié aux secteurs de dénombrement.

Environ 66 % du nombre total de liens codes postaux et secteurs de dénombrement contenus dans le FCCP sont confirmés par les résultats obtenus au recensement de 1996.

Il n'existe aucune autre mesure de qualité décrivant la précision des appariements.

4.2.2 Précision des coordonnées géographiques

Il n'existe aucune mesure de la précision de l'emplacement des coordonnées géographiques. La précision de l'emplacement est abordée ici en termes descriptifs.

Les coordonnées associées aux codes postaux appariés aux côtés d'îlot représentent des points localisateurs relativement précis. Les Fichiers du réseau routier de 1996 (Statistique Canada) ont été utilisés pour créer les points représentatifs des côtés d'îlot. La précision relative de l'emplacement est donc optimisée lorsque le FCCP est utilisé de pair avec ces fichiers.

Les utilisateurs devraient être prudents lorsqu'ils utilisent les coordonnées des côtés d'îlot 'historiques' du fichier conjointement avec les Fichiers du réseau routier actuels puisque ces points détiennent divers degrés de précision comme indicateur d'emplacement. On les différencie des côtés d'îlot générés par le FRR de 1996 par le type de point représentatif (p. ex., "1"=côtés d'îlot du FRR de 1996; "4"=côtés d'îlot historiques). Consulter la section *Spécifications techniques*.

Lorsqu'un appariement de côté d'îlot n'a pu être obtenu, le point représentatif de secteur de dénombrement est utilisé comme coordonnées associées au code postal. Bien qu'il soit moins précis et puisse ne pas convenir aux études de marché portant sur de très petites régions, ce point représentatif est facilement accessible et peut offrir un degré de précision acceptable pour les études de plus grande envergure.

Les coordonnées géographiques comprises dans le FCCP ont été superposées aux Fichiers cartographiques numériques des secteurs de dénombrement afin de confirmer que pratiquement tous les points se trouvent à l'intérieur de leurs limites de SD respectives.

Les coordonnées géographiques comprises dans le Fichier de conversion des codes postaux sont tirées du Fichier du réseau routier (FRR) de Statistique Canada. Les utilisateurs doivent être conscients qu'une précision de localisation absolue ne représente pas une caractéristique recherchée par le FRR. Par conséquent, ces fichiers et tous les sous-produits ne sont pas recommandés pour les applications légales ou reliées à l'ingénierie ou pour la répartition des services d'urgence

Pour plus de renseignements sur la méthode utilisée dans le calcul des points représentatifs de côtés d'îlot et de SD voir l'annexe D.

4.3 Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend l'exactitude des données non cartographiques associées à chaque code postal.

Le FCCP est essentiellement un fichier non hiérarchique qui offre les attributs des codes postaux et pour les secteurs de dénombrement appariés à ces codes postaux. La plupart de ces attributs proviennent de deux sources indépendantes. Quelques attributs ont aussi été créés pour les besoins du FCCP.

Les codes géographiques, types et noms des autres unités géographiques normalisées de haut niveau dans lesquelles se retrouvent les secteurs de dénombrement proviennent de la Base de données des attributs géographiques de 1996. Cette base de donnée a été créée et est maintenue par la Division de la géographie de Statistique Canada. Quelques erreurs de raccordement ont été repérées sur cette base de données depuis son attestation finale au début de l'année 1997. En raison de contraintes opérationnelles, il n'est pas possible de corriger cette base de données. Les utilisateurs peuvent obtenir les renseignements relatifs à ces erreurs en communiquant avec Statistique Canada.

Les renseignements relatifs au code postal, --date de création, date de retrait, mode de livraison, genre de code postal et nom de la communauté (SCP)--, sont tirés de la base de données des codes postaux et des tranches d'adresses de la Société canadienne des postes. Dans certains cas, le genre de code postal a été imputé par Statistique Canada (voir la Section 5, *Spécifications techniques*). Le mode de livraison historique a été récupéré à partir de fichiers historiques maintenus par Statistique Canada.

Les codes de circonscription électorale (Ordonnance de représentation de 1996) ont été obtenus par un procédé de superposition des points représentatifs et des limites numériques des CÉF. Ces limites numériques peuvent dévier de la description exacte des CÉF de 1996 fournie par Élections Canada. Cependant, il a été démontré que les chiffres de population du recensement de 1991 obtenus grâce à ces limites ont une marge d'erreur maximale de 1% en regard des chiffres de population officiels.

L'indicateur de lien unique (voir à la Section 4.1.4, 6^e étape), et le type de point représentatif sont des attributs créés par Statistique Canada. Il n'existe aucune mesure de l'exactitude de ces attributs.

4.4 Cohérence logique

La cohérence logique est la mesure d'exactitude avec laquelle les caractéristiques sont représentées dans la structure des données tout en répondant à toutes les exigences internes. En d'autres mots, la précision avec laquelle les éléments de la structure de données suivent les règlements auxquels ils sont soumis.

Dans certains cas, surtout dans les régions rurales, la zone de service associée à un code postal croise les limites des SD. En pareil cas, le même code postal peut être répété à deux ou trois reprises en étant apparié à des renseignements géographiques différents (c.-à-d. des coordonnées ou des codes de SD différents). Ces enregistrements multiples reflètent le lien entre le code postal et les unités géographiques du recensement. Un code postal peut aussi être apparié à plus d'un côté d'îlot à l'intérieur du même secteur de dénombrement.

A l'inverse, il peut arriver que des codes postaux distincts soient associés aux mêmes coordonnées. Cela se produit lorsque plus d'un code postal est apparié au même SD. Plus d'un code postal peuvent également être appariés à un seul côté d'îlot.

4.5 Cohérence avec d'autres produits

Les données présentées dans le fichier de conversion des codes postaux sont cohérentes avec l'ensemble des produits géographiques reliés au recensement de 1996, sauf les *Chiffres des codes postaux* (no 92F0086XCB au catalogue), le *Fichier numérique des régions de tri d'acheminement de 1996* (n° 92F0039XDF au catalogue), et le *Fichier de la pondération de la population par codes postaux* (n° 93F0040XDB au catalogue) qui représentent seulement les codes postaux inscrits par les ménages au recensement de 1996 et valides en date de juin 1996. Le FCCP comprend

l'ensemble des codes postaux (à la fois actifs et retirés) et est mis à jour deux fois par année pour tenir compte des nouveaux codes postaux.

4.6 Intégralité

L'intégralité est la mesure avec laquelle les entités géographiques (caractéristiques) sont saisies conformément aux spécifications de saisie des données. Ce concept concerne aussi les critères de sélection, les définitions et les autres règles de cartographie pertinentes.

Dans le contexte du FCCP, l'intégralité correspond à la mesure selon laquelle tous les codes postaux valides sont intégrés au FCCP et tous les codes des unités géographiques du recensement de 1996 sont appariés à un code postal. Tous les codes postaux valides, en date de novembre 2001 selon la Société canadienne des postes, sont appariés à une unité géographique du recensement. Il y a 383 secteurs de dénombrement peuplés qui ont été pas appariés à aucune des code postal dans le FCCP. Les SD pour lesquels il n'y a pas eu d'appariement à un code postal comptent une population de 17 302. Il y a aussi 627 secteurs de dénombrement peuplés qui ont été pas appariés à un code postal actif dans le FCCP. Les SD pour lesquels il n'y a pas eu d'appariement à ces codes postaux comptent une population de 56 948.

5. Spécifications techniques

5.1 Spécifications des fichiers

Le FCCP ne comprend aucun logiciel ou directives expliquant la façon d'utiliser le produit dans un Système d'information géographique (SIG) ou tout autre logiciel cartographique.

5.2 Clichés d'enregistrement

La présente version du FCCP comprend cinq fichiers: le fichier "FCCP" et quatre fichiers de "noms".

Les utilisateurs qui connaissent la version précédente (1991) du FCCP remarqueront les changements suivants qui touchent à la fois le cliché d'enregistrement et le contenu :

- L'ordre dans lequel les champs sont présentés dans le fichier (clichés d'enregistrement) a été changé.
- Un mode de livraison historique (pour les codes postaux retirés ou dont le mode de livraison a été modifié) a été ajouté.
- Le mode de livraison (ML) des codes postaux ruraux est codé "W" et non laissé en blanc.
- L'indicateur de code postal unique s'appelle désormais *l'indicateur du lien unique*.
- Un code de localités désignées (nouveau niveau géographique normalisé en 1996) a été ajouté.
- L'année des champs *Date de création* et *Date de retrait* aura dorénavant 4 positions plutôt que 2.
- L'espace alloué au *Nom de subdivision de recensement* a été augmenté afin que les noms les plus longs soient complets.
- *Région économique* est la nouvelle appellation des régions infraprovinciales.

Les renseignements suivants ne figurent plus au FCCP :

- UTM (Zone, coordonnées X, Y).
- le code du centre régional de consultation de Statistique Canada.
- le code de secteur de recensement (prendre note que le nom *secteur de recensement* est maintenu au fichier).

5.3 Cliché d'enregistrement du FCCP

Champ	Taille	Position	Type	Nom abrégé	Description
1	6	1-6	AN	CodePostal	Code postal
2	8	7-14	AN	SDidu	Identificateur unique de secteur de dénombrement
3	9	15-23	N	Lat	Latitude
4	11	24-34	N	Long	Longitude
5	1	35-35	AN	ILU	Indicateur de lien unique
6	2	36-37	AN	PR	Code de province ou territoire
7	4	38-41	AN	DRidu	Identificateur unique de division de recensement
8	3	42-44	AN	SDR	Code de subdivision de recensement
9	57	45-101	AN	SDRnom	Nom de subdivision de recensement
10	3	102-104	AN	SDRgenre	Genre de subdivision de recensement
11	3	105-107	AN	SRU	Code de subdivision de recensement unifiée
12	3	108-110	AN	RMR	Code de région métropolitaine de recensement
13	1	111-111	AN	RMRgenre	Genre de région métropolitaine de recensement /agglomération de recensement
14	3	112-114	AN	RMRP	Code de région métropolitaine de recensement primaire/agglomération de recensement primaire
15	1	115-115	AN	RMRPgenre	Genre de région métropolitaine de recensement primaire /agglomération de recensement primaire
16	7	116-122	AN	SRnom	Nom de secteur de recensement
17	2	123-124	AN	RÉ	Code de région économique
18	3	125-127	AN	LD	Code de localité désignée
19	5	128-132	AN	CÉF96idu	Identificateur unique de circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)
20	1	133-133	AN	SDurb_rur	Indicateur urbain/rural des secteurs de dénombrement
21	1	134-134	AN	Point_Rep	Indicateur de point représentatif
22	1	135-135	AN	CPgenre	Type de code postal
23	30	136-165	AN	Nom_Com m	Nom de communauté (SCP)
24	1	166-166	AN	ML	Mode de livraison (ML)
25	1	167-167	AN	H_ML	ML historique
26	8	168-175	AN	Cré_Date	Date de création
27	8	176-183	AN	Ret_Date	Date de retrait

Le symbole "N" qui paraît sous "type" a trait aux valeurs numériques tandis que "AN" a trait tant aux caractères numériques qu'alphabétiques.

Note: Un *identificateur unique* représente le code pouvant servir à identifier une région géographique de façon unique.

5.4 Fichiers de noms

Dans le but de réduire la taille du FCCP, les noms des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996), des divisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement et des régions métropolitaines de recensement primaires/agglomérations de recensement primaires sont inclus dans les fichiers individuels suivants.

Fichier de noms des circonscriptions électorales fédérales de 1996 (CÉF96)					
Champ	Taille	Position	Type	Nom abrégé	Description
1	5	1-5	AN	CÉF96idu	Identificateur unique des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)
2	56	6-61	AN	ACÉF96nom	Nom des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) - anglais
3	56	62-117	AN	FCÉF96nom	Nom des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) - français

Fichier de noms des divisions de recensement (DR)					
Champ	Taille	Position	Type	Nom abrégé	Description
1	4	1-4	AN	DRidu	Identificateur unique de division de recensement (DR)
2	46	5-50	AN	DRnom	Nom de division de recensement

Fichier de noms des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement (RMR/AR)					
Champ	Taille	Position	Type	Nom abrégé	Description
1	3	1-3	AN	RMR	Code des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement
2	24	4-27	AN	RMRnom	Nom des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement

Fichier de noms des régions métropolitaines de recensement primaires /agglomération de recensement primaires (RMRP/ARP)					
Champ	Taille	Position	Type	Nom abrégé	Description
1	3	1-3	AN	RMRP	Code des régions métropolitaines de recensement primaires /agglomérations de recensement primaires
2	25	4-28	AN	RMRPnom	Nom des régions métropolitaines de recensement

					primaires / agglomérations de recensement primaires
--	--	--	--	--	---

5.5 Description des champs

1 Code postal

Le code postal canadien offre un système de référence unique qui permet d'identifier la destination du courrier. Le code se compose de six caractères dans le format ANA NAN où "A" représente une lettre de l'alphabet et "N" un chiffre. Pour plus de renseignements sur les codes postaux, voir l'annexe B.

2 SDidu

Identifie un secteur de dénombrement de façon unique. Le Sdidu se compose du code de la province (2 chiffres), du code à trois chiffres désignant les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987) et d'un code de trois chiffres désignant le secteur de dénombrement.

3 Lat

Ce champ contient la latitude (en degrés et décimales au nord de l'équateur) du point représentatif de SD ou de côté d'îlot. Le point décimal est explicite.

4 Long

Ce champ contient la longitude (en degrés et décimales à l'ouest du plan méridien) du point représentatif de SD ou de côté d'îlot. Le point décimal est explicite.

5 ILU

L'indicateur du lien unique (ILU) peut être utilisé pour établir une relation "un pour un" entre les codes postaux et les secteurs de dénombrement ou côté d'îlot. Ce champ était auparavant appelé *l'indicateur unique de code postal*. L'indicateur du lien unique affiche les valeurs suivantes :

"1" indique le "meilleur" (ou le seul) enregistrement pour un code postal;

"0" indique un enregistrement supplémentaire pour le code postal.

6 PR

Code de province et territoire

Province/Territoire	Code	Province/ Territoire	Code
Terre-Neuve	10	Manitoba	46
Île-du-Prince-Édouard	11	Saskatchewan	47
Nouvelle-Écosse	12	Alberta	48
Nouveau-Brunswick	13	Colombie-Britannique	59
Québec	24	Territoire du Yukon	60
Ontario	35	Territoires du Nord-Ouest	61
		Nunavut	62

7 DRidu (aussi dans le fichier de noms des divisions du recensement)

Identifie une division de recensement de façon unique. Les deux premiers chiffres du DRidu identifient la province ou le territoire (PR). Les nom des divisions de recensement sont inclus dans le fichier de noms des divisions de

recensement.

8 SDR

Identifie une subdivision de recensement (municipalité) à l'intérieur d'une division de recensement. Ce code doit être combiné à l'identificateur unique de division de recensement (DRidu) pour identifier une subdivision de recensement au pays de façon unique. Les codes de la province, de la division de recensement et de la subdivision de recensement (municipalité) représentent la Classification géographique type (CGT) de 1996.

9 SDRnom

Comprend le nom de la subdivision de recensement (municipalité) en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

10 SDRgenre

Ce champ offre les abréviations utilisées pour identifier le genre de subdivision de recensement (municipalité). Voir l'annexe D pour la liste complète.

11 SRU

Identifie une subdivision de recensement unifiée au sein d'une division de recensement. Ce code doit être combiné à l'identificateur unique de division de recensement (DRidu) pour identifier une subdivision de recensement unifiée de façon unique au pays.

12 RMR (aussi dans le fichier de noms des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement)

Identifie les régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement de façon unique. Les noms des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement se trouvent dans le fichier de noms correspondant.

13 RMRgenre

Identifie le genre de régions métropolitaines de recensement (RMR) ou d'agglomérations de recensement (AR) dans laquelle se trouve le secteur de dénombrement. Ce champ est laissé "blanc" lorsque le secteur de dénombrement n'appartient pas à une RMR ou une AR.

Code	Genre de RMR/AR
A	RMR unifiée
B	RMR régulière
C	AR unifiée
D	AR régulière
"blanc"	Non RMR/AR

14 RMRP (aussi dans le fichier de noms des régions métropolitaines de recensement primaires/agglomérations de recensement primaires)

Identifie de façon unique les régions métropolitaines de recensement primaires/agglomérations de recensement primaires. Les noms des régions métropolitaines de recensement primaires/agglomérations de recensement primaires se trouvent dans le fichier de noms correspondant.

15 RMRPgenre

Indique si la région est une région métropolitaine de recensement primaire ou une agglomération de recensement primaire. Ce champ est laissé "blanc" lorsque le SD ne fait pas partie d'une RMRP/ARP.

Code	Genre
E	RMRP
F	ARP
"blanc"	Non RMRP/ARP

16 SRnom

Identifie un secteur de recensement au sein d'une RMR/AR. Ce champ doit être combiné avec le code de RMR/AR afin d'identifier un secteur de recensement de façon unique. Le champ SRnom est laissé "blanc" lorsque les enregistrements de codes postaux sont appariés à des régions qui ne font pas partie des secteurs de recensement.

17 RÉ

Identifie une région économique au sein d'une province. Ce champ doit être combiné avec le code de province et territoire (PR) afin d'identifier une région économique de façon unique. (Le terme région économique est la nouvelle appellation de "région infraprovinciale".)

18 LD

Identifie une localité désignée au sein d'une province. Ce champ doit être combiné au code de province et territoire afin d'identifier une localité désignée de façon unique.

19 CÉF96idu (aussi dans le fichier de noms des circonscriptions électorales fédérales de 1996)

Identifie une circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 1996) de façon unique. Les deux premiers chiffres du CÉF96idu identifient la province ou le territoire (PR). Les noms des circonscriptions électorales fédérales de 1996 se trouvent dans le fichier de noms correspondant.

20 SDurb_rur

Indique le statut urbain ou rural d'un SD à l'intérieur ou à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR) tel que défini par Statistique Canada. Cette définition d'urbain ou rural ne correspond pas nécessairement aux critères utilisés par la Société canadienne des postes pour l'attribution des codes postaux urbains et ruraux.

Code	Sdurb_rur
1	Noyau urbain
2	Banlieue urbaine
3	Banlieue rurale
4	Région urbaine hors RMR/AR
5	Région rurale hors RMR/AR

21 Point_Rep

Permet de déterminer si le code postal est associé à un point représentatif de côté d'îlot ou à un point représentatif de secteur de dénombrement (SD). Dans les régions couvertes par un fichier de réseau routier (FRR), les points représentatifs de côtés d'îlot sont utilisés dans la mesure du possible. Lorsque les renseignements nécessaires sur les rues ne sont pas disponibles, le code postal est associé au point représentatif de secteur de dénombrement. L'identificateur du point représentatif peut prendre une des trois valeurs suivantes :

Identificateur	Description	Enregistrements
1	Point représentatif de côté d'îlot – région couverte par un FRR	551 537
2	Point représentatif de SD – région couverte par un FRR	102 915
3	Point représentatif de SD – région non couverte par un FRR	288 514
4	Point représentatif de côté d'îlot 'historique'	25 271

22 CPgenre

Indique le genre d'adresses utilisées pour déterminer le point de remise desservi par le code postal. Ce champ a été introduit par la Société canadienne des postes quelques temps après la création du premier FCCP. Statistique Canada a imputé une valeur pour les codes postaux retirés avant cette date en se servant de l'adresse et du mode de livraison prévalant avant le retrait du code postal.

Code	Genre d'adresse
1	Adresse civique avec service de livraison par facteur
2	Adresse civique faisant partie d'un itinéraire de distribution
3	Boîte postale
4	Itinéraire de distribution
5	Poste restante
0	Inconnu

23 Nom_Comm

Le nom de communauté, d'après la définition de la Société canadienne des postes, à trait à toute ville ou village au Canada ayant une adresse postale valide. Bien qu'un bon nombre semble être des noms de municipalités, le nom des communautés de la SCP ne correspondent pas nécessairement aux nom des subdivisions de recensement associés au même enregistrement dans le fichier.

24 ML

Le mode de livraison défini par la Société canadienne des postes. Remarquez que Statistique Canada attribut le code ML "W" aux codes postaux ruraux (champ laissé blanc par la SCP). En plus de la gamme des modes de livraison

identifiées par ce champ, le tableau qui suit indique le nombre de codes postaux par rapport ou nombre total d'enregistrements selon le ML :

ML	Description	Codes postaux	Enregistrements
A	Service de distribution par facteur - Résidences privées et boîtes postales communautaires	710 874	819 921
B	Service de distribution par facteur - Immeubles d'appartements	16 952	18 165
E	Service de distribution par facteur - Immeubles de bureaux	9 101	9 409
G	Service de distribution par facteur - Gros destinataires de courrier	8 234	8 639
H	Itinéraire de distribution rurale	1 020	7 931
J	Poste restante - Associé à l'emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier	630	709
K	Groupe de boîtes postales - Associé à l'emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier	7 289	9 379
M	Boîte postale - Associé à l'emplacement du bureau de poste qui distribue le courrier	5 035	5 135
T	Service de distribution suburbain *	82	152
W	Code postaux ruraux (qui comportent un zéro à la deuxième position)	5 208	24 898
X	Service de distribution motorisée *	1	12
Z	Codes postaux retirés	54 978	63 887
	Total	819 404	968 237

* rarement utilisé par la Société canadienne des postes

25 H_ML

Mode de livraison antérieur du code postal. Selon les circonstances, le ML historique prend une des valeurs suivantes:

- 1 ML alors qu'un code postal maintenant retiré était encore actif,
- 2 ML antérieur pour les codes postaux dont le mode de livraison a été modifié,
- 3 pour les codes postaux retirés dont le mode de livraison antérieur n'est pas disponible à Statistique Canada ou
- 4 ML courant pour les codes postaux dont le ML n'a jamais été modifié.

26 Cré_Date

Date (AAAAMMJJ) de mise en vigueur du code postal. Tous les codes postaux créés avant le mois d'avril 1983 ont 19830401 comme date de création.

27 Ret_Date

Date (AAAAMMJJ) à laquelle un code postal a été retiré, c'est-à-dire n'est plus en vigueur selon la Société canadienne des postes. Tous les codes postaux retirés avant avril 1983 ont 19830401 comme date de retrait. Les utilisateurs doivent prendre note que certains codes postaux ont été retirés puis réintroduits à une date ultérieure. Les codes postaux actifs ont 19000001 comme date de retrait.

6. Glossaire

Le glossaire présente des définitions brèves des termes géographiques et des concepts du recensement. Pour obtenir les définitions complètes ainsi que les notes supplémentaires se rapportant à ces concepts et définitions, consulter le *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351-XPF au catalogue).

Agglomération de recensement

Se reporter à la définition de **Région métropolitaine de recensement (RMR)**, **agglomération de recensement (AR)**, **région métropolitaine de recensement unifiée**, **agglomération de recensement unifiée**, **région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)**, **agglomération de recensement primaire (ARP)**

Carte de référence

Les cartes de référence du recensement indiquent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les principaux renseignements figurant sur les cartes de référence sont les limites, le nom et le code des régions géographiques du recensement, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Circonscription électorale fédérale (CÉF)

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : *Loi électorale du Canada*, 1990). Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada et selon l'Ordonnance de représentation de 1996, il y a 301 CÉF au Canada.

Classification géographique type (CGT)

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du pays utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques : les **provinces** et **territoires**, les **divisions de recensement (DR)** et les **subdivisions de recensement (SDR)**. Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique.

Code géographique

Le code géographique est un numéro unique permettant d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux intersections consécutives. Un côté d'îlot est également formé lorsque la rue rencontre un autre trait physique visible (comme une voie ferrée, une ligne à haute tension ou une rivière) et lorsque la rue rencontre les limites des **secteurs de dénombrement**.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le recensement de 1996, la date de référence géographique est le **1^{er} janvier 1996**.

Division de recensement (DR)

Division de recensement (DR) est le terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (***subdivision de recensement***) et la ***province***. Il peut s'agir de comtés, de districts régionaux, de municipalités régionales et d'autres genres de régions créées en vertu des lois provinciales.

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces, pour la diffusion des données statistiques. Au territoire du Yukon, la division de recensement correspond à l'ensemble du territoire.

Fichiers du réseau routier (FRR)

Les Fichiers du réseau routier (FRR) sont des fichiers numériques renfermant le réseau routier de la plupart des grands centres urbains au Canada. Ils contiennent aussi d'autres traits physiques et culturels visibles (comme les réseaux hydrographiques, les voies de chemin de fer, les oléoducs) et des renseignements sur les attributs (par exemple le nom des rues et des cours d'eau, et les tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses).

Fichiers numériques cartographiques (FNC)

Les fichiers numériques cartographiques (FNC) sont des fichiers informatiques qui décrivent les limites des régions géographiques de recensement normalisées qui ont été modifiées afin de suivre les rives et inclure des cours d'eau.

Fichiers numériques des limites (FNL)

Les fichiers numériques des limites (FNL) sont des fichiers informatiques qui décrivent les limites officielles des régions géographiques de recensement normalisées. Les limites sont parfois situées au-delà des rives, dans les étendues d'eau.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un code géographique à des traits physiques sur les cartes et aux enregistrements de données. Ces codes permettent d'apparier géographiquement les données. Le service de géocodage de Statistique Canada permet d'apparier les ménages du recensement à de petites unités géographiques. Ce processus permet de produire des totalisations de données du recensement pour des régions géographiques non normalisées, par exemple les circonscriptions électorales provinciales et les districts municipaux, les zones d'aménagement local et les arrondissements scolaires.

Latitude / Longitude

Le système des latitudes et des longitudes est un système de localisation sur la surface terrestre qui tient compte du fait que la terre est ronde. La latitude mesure la distance angulaire vers le nord ou le sud à l'équateur, allant de zéro (0) degré à l'équateur à 90 degrés aux pôles. La longitude correspond à la distance angulaire vers l'ouest ou l'est au méridien d'origine, qui traverse Greenwich, en Angleterre, allant de zéro (0) degré au méridien d'origine à 180 degrés. Pour la masse continentale du Canada, les latitudes varient approximativement entre 42 et 83 degrés au nord de l'équateur, et les longitudes entre 52 et 141 degrés à l'ouest du méridien d'origine. La latitude et la longitude sont souvent appelées "coordonnées géographiques".

La latitude et la longitude sont utiles pour transférer et diffuser des données spatiales numériques, mais les cartes du Canada ne doivent pas être tracées au moyen de ces coordonnées. Celles-ci servent à la diffusion des données des **fichiers numériques des limites** (FNL), des **fichiers numériques cartographiques** (FNC) et des **fichiers du réseau routier** (FRR).

Localité désignée (LD)

Les localités désignées sont des régions créées par les provinces aux fins de la prestation de services et de l'adoption d'ententes financières pour des régions inframunicipales qui sont souvent situées à l'intérieur des territoires non organisés.

Le concept de localité désignée s'applique généralement à de petites collectivités qui peuvent être constituées en vertu d'une loi, mais qui ne respectent pas les critères nécessaires pour être considérées comme des municipalités; il s'agit de régions "inframunicipales" ou non constituées.

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une **région métropolitaine de recensement** (RMR), d'une **région métropolitaine de recensement primaire** (RMRP), d'une **agglomération de recensement** (AR) ou d'une **agglomération de recensement primaire** (ARP).

Le noyau urbain est une grande **région urbaine** autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR.

La banlieue urbaine est la région urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain.

La banlieue rurale est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Point représentatif

Un point représentatif est un point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire (côté d'îlot) ou d'une entité géographique bidimensionnelle (secteur de dénombrement). L'emplacement du point représentatif indique généralement une concentration de logements ou encore le centre du secteur en question.

Projection cartographique

Le concept de projection cartographique désigne à la fois le processus et le résultat de la représentation, sur une surface plane, de points situés sur une surface sphérique, soit celle de la terre.

Projection conique conforme de Lambert

La projection conique conforme de Lambert est largement utilisée pour produire des cartes à petite échelle du Canada. Elle permet de représenter de façon précise, sur le plan de l'orientation et de la forme, les régions des latitudes moyennes s'étendant principalement d'est en ouest. Les parallèles de référence situés au 49° degré de latitude nord et au 77° degré de latitude nord sont le plus souvent utilisés. L'échelle est exacte le long de ces parallèles uniquement.

Province/territoire

Les termes “province” et “territoire” désignent les principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s’agit d’unités de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées et recoupées. Les dix provinces ajoutées aux deux territoires forment l’ensemble du Canada.

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP)

Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les régions métropolitaines de recensement unifiées, les agglomérations de recensement unifiées, les régions métropolitaines de recensement primaires et les agglomérations de recensement primaires sont délimitées en fonction de la même base conceptuelle. Le concept général qui est appliqué consiste à relier une grande ***région urbaine*** aux ***régions urbaines*** et ***rurales*** adjacentes dont le degré d’intégration économique et sociale avec cette grande région est élevé. **Région métropolitaine** est un terme général désignant toutes ces régions. Toute région située en dehors d’une région métropolitaine est désignée par le terme ***région non métropolitaine***.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d’une très grande ***région urbaine*** (appelée ***noyau urbain***) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées ***banlieues urbaines*** et ***rurales***) dont le degré d’intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d’une RMR compte au moins 100 000 habitants, d’après les résultats du recensement précédent. Lorsqu’une région devient une RMR, elle le reste même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Toutes les RMR sont divisées en ***secteurs de recensement***. Une RMR peut être unie à des ***agglomérations de recensement*** (AR) adjacentes s’il y a des liens sociaux et économiques entre elles. Ce nouveau groupe est appelé ***RMR unifiée***; la RMR et l’AR ou les AR sont désignées par les termes ***région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)*** et ***agglomérations de recensement primaires (ARP)***. Une RMR ne peut être unie à une autre RMR.

Agglomération de recensement (AR)

Une agglomération de recensement (AR) est composée d’une grande ***région urbaine*** (appelée ***noyau urbain***) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées ***banlieues urbaines*** et ***rurales***) dont le degré d’intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d’une AR compte au moins 10 000 habitants, d’après les résultats du recensement précédent. Cependant, si la population du noyau urbain d’une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l’AR est retirée du programme. Lorsque la population du noyau urbain d’une AR atteint 100 000 habitants, d’après les résultats du recensement précédent, cette AR peut devenir une RMR. Les AR dont le noyau urbain compte au moins 50 000 habitants, d’après les résultats du recensement précédent, sont divisées en ***secteurs de recensement***. Les secteurs de recensement sont maintenus même si la population du noyau urbain de l’AR tombe par la suite à moins de 50 000 habitants. Une AR peut être unie à des AR adjacentes s’il y a des liens sociaux et économiques entre elles. Ce nouveau groupe est appelé ***AR unifiée***, et les AR qui le composent sont désignées par le terme ***agglomérations de recensement primaires (ARP)***.

Région métropolitaine de recensement unifiée (RMR unifiée)

Une région métropolitaine de recensement unifiée (RMR unifiée) est un groupe formé d’une ***région métropolitaine de recensement*** (RMR) et de la ou des ***agglomérations de recensement*** (AR) adjacentes ayant des liens sociaux et économiques avec elle. Une RMR et une AR adjacente peuvent être unifiées pour former une seule RMR (RMR unifiée) si le nombre total de navetteurs entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée

demeurant dans l'AR. Plusieurs AR peuvent être unifiées à une RMR; chaque combinaison RMR-AR est alors évaluée. Par exemple, la RMR unifiée de Toronto se compose de la RMRP de Toronto et des ARP de Georgina, Milton, Halton Hills, Orangeville et Bradford West Gwillimbury.

Agglomération de recensement unifiée (AR unifiée)

Une agglomération de recensement unifiée (AR unifiée) est un groupe formé d'***agglomérations de recensement*** (AR) adjacentes ayant des liens économiques et sociaux entre elles. Des AR adjacentes sont unifiées pour former une seule AR (AR unifiée) si le nombre total de navetteurs entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite AR. Plusieurs AR peuvent être unifiées à une AR de plus grande taille; chaque paire d'AR est alors évaluée. Par exemple, l'AR unifiée de Chatham se compose de l'ARP de Chatham et de l'ARP de Wallaceburg.

Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)

Une ***région métropolitaine de recensement*** qui fait partie d'une ***région métropolitaine de recensement unifiée*** est appelée région métropolitaine de recensement primaire (RMRP).

Agglomération de recensement primaire (ARP)

Une ***agglomération de recensement*** qui fait partie d'une ***région métropolitaine de recensement unifiée*** ou d'une ***agglomération de recensement unifiée*** est appelée agglomération de recensement primaire (ARP).

Région rurale

Les régions rurales sont des régions ayant une population clairsemée, situées à l'extérieur des ***régions urbaines***.

Région urbaine (RU)

Les régions urbaines ont une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

Secteur de dénombrement (SD)

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle des données du recensement sont établies. Tout le territoire du Canada est divisé en SD.

Secteur de recensement (SR)

Les secteurs de recensement (SR) sont des petites unités géographiques représentant des collectivités urbaines ou rurales créées au sein de ***régions métropolitaines de recensement*** et d'***agglomérations de recensement*** dont le ***noyau urbain*** compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Les SR sont initialement délimités par un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée

en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement (SDR)

Subdivision de recensement est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, ce terme désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités à des fins de diffusion des données statistiques.

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de ***subdivisions de recensement***. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la ***subdivision de recensement*** et la ***division de recensement***.

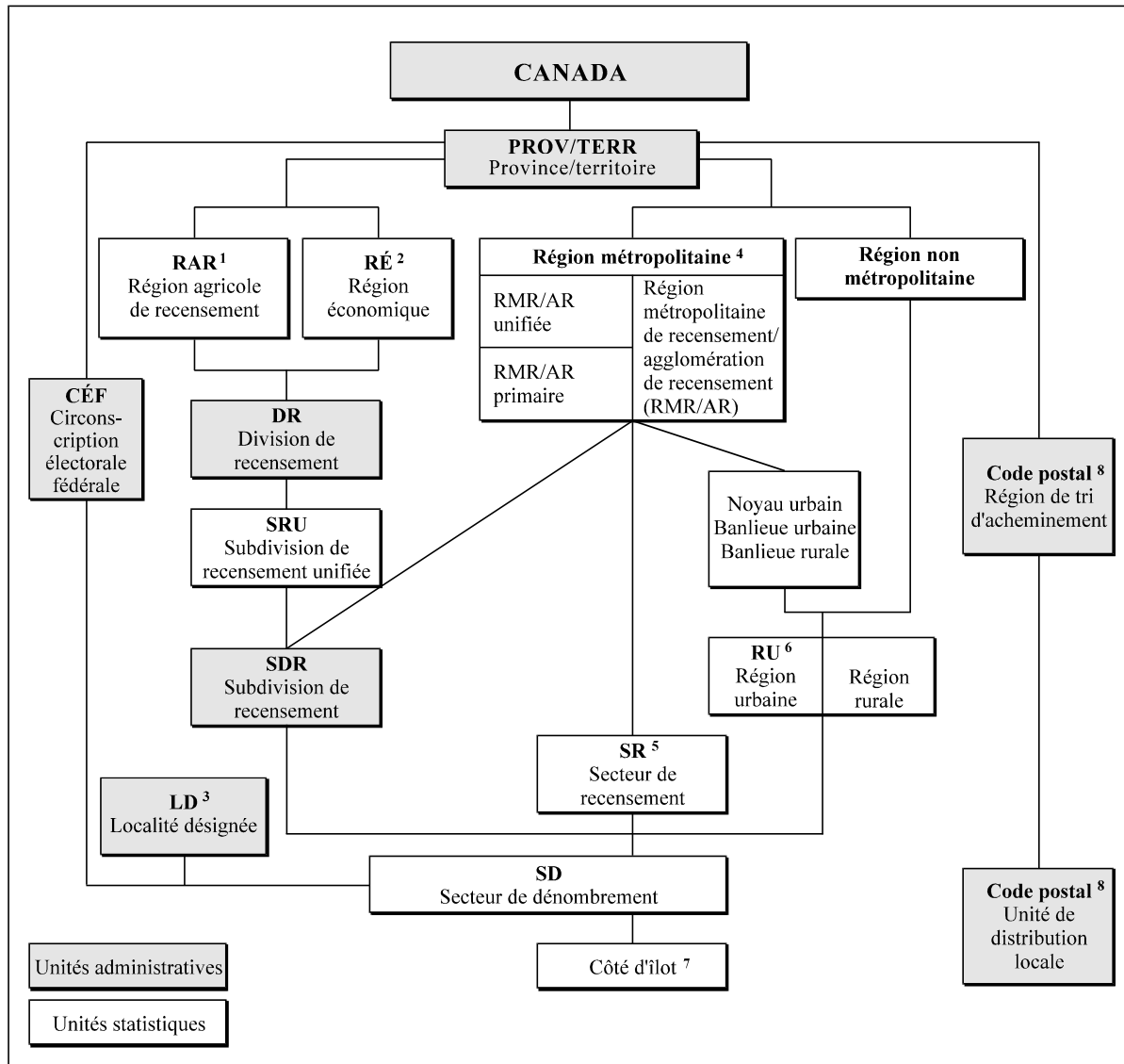
Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques du recensement.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est une méthode mathématique pour spécifier les localisations. Les coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires planes (comme le système universel transverse de Mercator).

Annexe A. Hiérarchie des unités géographiques nationale, métropolitaine et code postal, 1996



¹ Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont composées de subdivisions de recensement unifiées.² Les régions économiques de l'Ontario sont composées de municipalités (subdivisions de recensement).³ Actuellement, il n'y a pas de localité désignée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, au Territoire du Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.⁴ Cinq RMR/AR chevauchent des limites provinciales.⁵

Toutes les RMR, ainsi que les AR dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus, d'après les résultats du recensement précédent, sont divisées en secteurs de recensement.⁶ Cinq RU chevauchent des limites provinciales.⁷ Seulement dans les régions couvertes par un Fichier du réseau routier (FRR).⁸ Le code postal est saisi tel qu'il est indiqué par les répondants sur tous les questionnaires de 1996. Même s'il est indiqué et traité comme faisant partie de la hiérarchie géographique, le code postal n'est pas une région géographique et il n'y a aucun lien précis entre les codes postaux et les secteurs de dénombrement.

Annexe B. Structure du code postal

Le code postal canadien est un code alphanumérique à six caractères qui sert à indiquer la destination de chaque pièce de courrier expédiée au Canada. Les caractères alphanumériques sont disposés selon la forme ANA NAN, le “A” désignant un caractère alphabétique et le “N”, un caractère numérique (p. ex., K1A 0T6). Le code postal a recours à 20 caractères alphabétiques et à 10 caractères numériques. Six caractères alphabétiques (D, F, I, O, Q et U) ne sont pas utilisés à l’heure actuelle.

Le premier caractère du code postal est attribué par ordre alphabétique de l’est à l’ouest du Canada et représente une province, un territoire ou un secteur important entièrement inclus dans les limites d’une province.

Province/Territoire/Région	Premier caractère du code postal	Province/Territoire/Région	Premier caractère du code postal
Terre-Neuve	A	Toronto Métro	M
Nouvelle-Écosse	B	Sud-Ouest de l’Ontario	N
Île-du-Prince-Édouard	C	Nord de l’Ontario	P
Nouveau-Brunswick	E	Manitoba	R
Est du Québec	G	Saskatchewan	S
Montréal Métro	H	Alberta	T
Ouest du Québec	J	Colombie-Britannique	V
Est de l’Ontario	K	Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	X
Centre de l’Ontario	L	Territoire du Yukon	Y

Dans le Fichier de conversion des codes postaux, il y a 91 pour lesquels un code postal est apparié à une province autre que celle désignée par la première lettre du code. Dans une répartition provinciale, ces codes postaux sont comptés dans la province représentée par l’enregistrement ayant l’indicateur de lien unique établi à “1”.

Les trois premiers caractères du code postal (ANA) correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d’acheminement (RTA). Une RTA désigne une région particulière à l’intérieur d’une région géographique importante ou d’une province. Au mois de novembre 2001, 1 604 RTA étaient utilisées dans l’ensemble du Canada. De ce nombre, 1 420 étaient des régions de tri d’acheminement offrant un service de distribution urbaine contre 184 offrant un service de distribution rurale. On reconnaît les RTA rurales au “0” qui figure à la deuxième position du code de la RTA.

Les trois derniers caractères du code (NAN) correspondent à l’unité de distribution locale (UDL). Dans les régions urbaines, le code postal peut permettre de désigner les types d’UDL suivantes :

- Un côté d’îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues)
- Un module de boîte postale communautaire (communément appelée super boîte postale)
- Un immeuble d’appartements
- Un établissement commercial
- Une entreprise ou une organisation qui reçoit beaucoup de courrier par la poste
- Un ministère, un organisme ou une direction au sein de l’administration publique fédérale
- Une route de distribution (rurale, suburbaine ou motorisée)
- La poste restante d’un bureau de poste précis

➤ Une boîte postale ou plus

Dans les régions nouvellement urbanisées, les codes postaux sont appariés aux modules de boîte postale communautaire. Le code postal d'un tel module peut s'appliquer aux deux côtés d'une même rue (numéros pairs ou impairs) et même à des rues différentes situées à l'intérieur d'un rayon de 300 mètres du module.

Dans les régions rurales, l'unité de distribution locale (UDL) représente l'ensemble des services du bureau de poste ou de la station postale. Ces services comprennent les routes rurales, la poste restante, les boîtes postales et les services suburbains. Les codes postaux ruraux représentent souvent l'emplacement où le courrier est trié et non l'endroit de livraison.

Annexe C. Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, 1996

	Total	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.
Genre de subdivision de recensement	5 984	381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68
BOR Borough	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
C Cité – City	145	3	2	2	7	2	51	5	13	15	43	1	1
CC Chartered Community	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
CM County (Municipality)	28	-	-	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-
COM Community	163	130	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CT Canton (Municipalité de)	88	-	-	-	-	88	-	-	-	-	-	-	-
CU Cantons unis (Municipalité de)	8	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-
DM District Municipality	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-
HAM Hamlet	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	34
ID Improvement District	10	-	-	-	-	-	2	-	-	8	-	-	-
IGD Indian Government District	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-
LGD Local Government District	21	-	-	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-
LOT Township and Royalty	67	-	67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
M Municipalité	557	-	-	-	-	557	-	-	-	-	-	-	-
MD Municipal District	49	-	-	12	-	-	-	-	-	37	-	-	-
NH Northern Hamlet	12	-	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-
NT Northern Town	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
NV Northern Village	13	-	-	-	-	-	-	-	13	-	-	-	-
P Paroisse (Municipalité de)	344	-	-	-	-	344	-	-	-	-	-	-	-
PAR Parish	152	-	-	-	152	-	-	-	-	-	-	-	-
R Réserve indienne – Indian Reserve	996	1	4	24	19	30	140	77	120	88	487	4	2
RC Rural Community	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
RGM Regional Municipality	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RM Rural Municipality	404	-	-	-	-	-	-	106	298	-	-	-	-
RV Resort Village	42	-	-	-	-	-	-	-	42	-	-	-	-
S-E Établissement indien – Indian Settlement	33	-	-	-	-	5	10	4	1	4	3	6	-
SA Special Area	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
SCM Subdivision of County Municipality	38	-	-	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SET Settlement	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	18
SM Specialized Municipality	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
SRD Subdivision of Regional District	71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71	-	-
SUN Subdivision of Unorganized	91	91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SV Summer Village	54	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	-
T Town	685	156	7	33	28	-	147	36	145	111	14	3	5
TI Terre inuite	10	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-
TP Township	468	-	-	-	-	-	468	-	-	-	-	-	-
TR Terres réservées	9	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-
UNO Non organisé – Unorganized	152	-	-	-	-	112	20	11	2	-	-	2	5
V Ville	257	-	-	-	-	257	-	-	-	-	-	-	-
VC Village cri	8	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-
VK Village naskapi	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
VL Village	863	-	-	-	76	154	108	38	322	117	43	4	1
VN Village nordique	14	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-

Annexe D. Points représentatifs

Un point représentatif est un point unique (coordonnées x, y) qui précise l'emplacement d'un secteur de dénombrement (SD) ou d'un côté d'îlot. Les points représentatifs de côtés d'îlot sont utilisés pour les codes postaux qui ont été appariés aux tranches d'adresses de côtés d'îlot comprises dans un FRR grâce aux renseignements sur la rue et l'adresse fournis par Postes Canada. Les points représentatifs de SD sont fournis dans tous les autres cas. Bien qu'il soit moins précis et puisse ne pas convenir aux études de marché portant sur de très petites régions, ce point représentatif est facilement accessible et peut offrir un degré de précision acceptable pour les études de plus grande envergure.

Les points représentatifs sont attribués selon les méthodes suivantes :

Point représentatif de côté d'îlot

Les points représentatifs de côtés d'îlot sont calculés pour tous les Fichiers du réseau routier (FRR) à partir des rues adressables et des sections de routes adressables entre deux intersections consécutives ou entre la fin d'une rue et l'intersection suivante lorsque l'intersection n'est pas une limite de propriété, telle qu'un parc ou un aéroport. Le point représentatif est situé au milieu du côté d'îlot, avec un recul de la distance perpendiculaire de 22, 11, 5 ou 1 mètre(s) du centre de la rue. Cette méthode est utilisée afin d'assurer que tous les points aient des coordonnées uniques, soient situés dans la bonne rue et soient situés le plus près de la rue à laquelle ils sont attribués.

Point représentatif de secteurs de dénombrement (SD)

Statistique Canada indique un point dans chacun des secteurs de dénombrement (SD) afin d'être en mesure d'attribuer des données agrégées à ce point pour l'extraction, l'analyse de données ou la cartographie statistique. Ce point est appelé le point représentatif de SD. Il représente deux valeurs de coordonnées (x, y) établies selon les méthodes suivantes :

1. Les points représentatifs de SD à l'intérieur de la couverture du fichier du réseau routier sont calculés par une méthode automatisée qui situe le point aux environs du centre du territoire du SD. Si un SD comprend de multiples parties, le point représentatif se situe, lorsque possible, dans la partie comprenant le plus grand nombre de logements privés occupés. Toutefois, dans certains cas, le point représentatif est situé dans la partie ayant le plus vaste territoire.
2. Les points représentatifs des SD à l'extérieur de la couverture du FRR sont placés par un procédé manuel reposant sur une inspection visuelle de la disposition des immeubles et/ou du tracé des rues sur les cartes de référence de SD. Les points représentatifs sont situés, dans la mesure du possible, à l'emplacement ou près de l'emplacement d'une grappe d'immeubles et/ou de rues plus importantes que les autres. En l'absence d'une telle grappe, le point est situé entre deux ou plusieurs grappes. S'il n'y a aucune grappe, le point est placé au centre visuel du SD. Si un SD comprend de multiples parties, le point est situé dans la partie ayant le plus grand nombre de logements. Le point représentatif est habituellement situé dans une partie du territoire du SD.

Nous garantissons que tous les points représentatifs de SD se placeront à l'intérieur du SD approprié lors d'une vérification topologique informatisée. La méthode de dérivation de ces points assure une correspondance intégrale avec l'ensemble des fichiers numériques des limites (c.-à-d. que si les points sont tracés en tant qu'une couche s'ajoutant aux fichiers numériques des limites, les points tomberont dans le bon polygone des limites).

Références

Statistique Canada, [1992]

Manuel des politiques, Politique visant à informer les utilisateurs sur la qualité des données et la méthodologie, Statistique Canada, le 7 avril 1992.

Statistique Canada, [1997]

Dictionnaire du recensement de 1996, Ottawa: Industrie Canada, 1997. Recensement du Canada de 1996. Numéro 92-351-XPF au catalogue.

Entente de licence pour l'utilisation restreinte d'un produit de données

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après "l'utilisateur") obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente.

Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s). Ce produit de données peut être utilisé uniquement par vous ou à l'intérieur de votre organisme, selon le cas. Aucune partie de ce produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente ne doit être vendu, loué, donné à bail, prêté, accordé en vertu d'une sous-licence, ni transféré à une autre personne ou un autre organisme. L'utilisateur ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit, ou service, de données à des fins de diffusion ou de mise en marché, sans une autorisation permettant d'en faire ainsi. L'utilisateur ne peut ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit le logiciel qui fait partie de ce produit de données, si tel est le cas.

L'utilisateur ne peut transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plusieurs utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.

Ce produit de données est fourni "tel quel", et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage quelle qu'en soit la cause.

La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si l'utilisateur ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, l'utilisateur doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada, ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

Il VOUS INCOMBE de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente.

TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services de concession des droits de licence Tél.: (613) 951-8211

Division de la commercialisation Téléc.: (613) 951-1134

Statistique Canada

Ottawa (Ontario)

Révisée le 11 décembre 1996

Produits et services de la géographie

Cette section présente un aperçu des produits et services de la géographie fondés sur le recensement de 1996. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Produits généraux de référence

92F0085XCB GéoSuite

GéoSuite est un puissant outil d'extraction de données et de production de tableaux offert sur CD-ROM qui contient le logiciel et les données. GéoSuite permet à l'utilisateur d'examiner les liens qui existent entre tous les niveaux géographiques normalisés et de déterminer le code géographique, le nom des régions et les chiffres de population et des logements correspondants. En plus des renseignements sur les régions normalisées du recensement, GéoSuite fournit des données sur la correspondance des secteurs de dénombrement (SD) (des recensements de 1996 et de 1991) ainsi qu'une liste des cartes de référence des SD qui facilite la recherche des cartes de référence des SD appropriées.

Cartes de référence

Les cartes de référence illustrent les régions géographiques du recensement et aident l'utilisateur à repérer les limites, afin d'établir une relation entre les données du recensement et les emplacements physiques réels. Plus de 7 500 cartes de référence couvrent des régions géographiques qui varient en superficie : des secteurs de dénombrement (l'unité de collecte du recensement) aux circonscriptions électorales fédérales (représentées par les députés au Parlement), des secteurs de recensement (quartiers) aux agglomérations de recensement et régions métropolitaines de recensement (grands centres urbains), et des subdivisions de recensement (municipalités) aux divisions de recensement (municipalités régionales de comtés). Les cartes de référence sont offertes séparément ou groupées dans une série de cartes.

92F0087XPB Cartes de référence des circonscriptions électorales fédérales/secteurs de dénombrement (CÉF/SD) (Ordonnance de représentation de 1987)

Ces cartes de référence montrent les secteurs de dénombrement du recensement de 1996 selon la circonscription électorale fédérale à laquelle ils appartiennent. Les limites des circonscriptions électorales fédérales sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 1987 qui était en vigueur le jour du recensement (14 mai 1996). Les cartes des CÉF/SD sont conçues comme outils de référence visant à repérer les limites des SD. Pour être en mesure de déterminer de façon plus précise les limites des SD, l'utilisateur est prié de consulter une des séries plus détaillées de cartes de référence des SD : celle des SD des grands centres urbains (92F0090XPB), celle des SD des petits centres urbains (92F0088XPB) ou celle des SD des régions rurales (92F0091XPB). Les cartes des CÉF/SD sont reproduites sur demande.

92F0090XPB Cartes de référence des secteurs de dénombrement (SD) des grands centres urbains

Ces cartes de référence des SD en noir et blanc couvrent les 25 régions métropolitaines de recensement (RMR) ainsi que les 18 agglomérations de recensement (AR) qui sont incluses dans le Programme des secteurs de recensement. Environ 4 200 cartes (en général, une carte par secteur de recensement) présentent les limites et le code des secteurs de dénombrement ainsi que les réseaux routiers détaillés et d'autres traits visibles. Ces cartes montrent également les

limites des secteurs de recensement, des subdivisions de recensement, des circonscriptions électorales fédérales et des RMR ou AR. Ces cartes sont reproduites sur demande. Un prix spécial s'applique à l'achat simultané des trois séries de cartes de référence des SD pour le Canada ou une province ou un territoire, soit celle des SD des grands centres urbains (92F0090XPB), celle des SD des petits centres urbains (92F0088XPB) et celle des SD des régions rurales (92F0089XPB).

92F0088XPB Cartes de référence des secteurs de dénombrement (SD) des petits centres urbains

Environ 870 cartes de référence couvrent les plus petites municipalités urbaines (subdivisions de recensement) qui ne font pas partie du Programme des secteurs de recensement. Ces cartes indiquent les limites et le code des SD. Les circonscriptions électorales fédérales figurent également sur ces cartes. La taille et l'échelle des cartes varient selon la région couverte. Ces cartes sont reproduites sur demande. Un prix spécial s'applique à l'achat simultané des trois séries de cartes de référence des SD pour le Canada ou une province ou un territoire, soit celle des SD des grands centres urbains (92F0090XPB), celle des SD des petits centres urbains (92F0088XPB) et celle des SD des régions rurales (92F0089XPB).

92F0091XPB Cartes de référence des secteurs de dénombrement (SD) des régions rurales

Cette série comprend environ 2 400 cartes qui indiquent les limites et le code des SD des régions rurales du Canada. Sont également indiquées les limites des subdivisions de recensement, des divisions de recensement, des circonscriptions électorales fédérales, des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement. Les cartes, fondées sur celles de la série nationale topographique de Ressources naturelles Canada, sont à l'échelle de 1/50 000 ou 1/250 000 pour les 10 provinces, de 1/1 000 000 pour le Territoire du Yukon et de 1/4 000 000 pour les Territoires du Nord-Ouest. Ces cartes sont reproduites sur demande. Un prix spécial s'applique à l'achat simultané des trois séries de cartes de référence des SD pour le Canada ou une province ou un territoire, soit celle des SD des grands centres urbains (92F0090XPB), celle des SD des petits centres urbains (92F0088XPB) et celle des SD des régions rurales (92F0089XPB).

92F0089XPB Cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement (DR/SDR): cartes vendues séparément

Cette série comprend 21 cartes provinciales indiquant les limites, le nom et le code des DR (comme les comtés et les municipalités régionales de comtés) et des SDR (comme les municipalités, villes, villages, autres municipalités locales, cantons et réserves indiennes). Ces cartes sont vendues séparément. Elles montrent aussi les limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. Chaque province est couverte par une à quatre cartes dont les échelles varient entre 1/375 000 et 1/6 000 000. Les cartes ressemblent à celles de 1991 bien qu'elles aient été produites par ordinateur à partir de bases géomatiques. Les renseignements géographiques, notamment les plans d'eau, les routes principales et les voies ferrées, sont tirés de la carte mondiale numérique (CMN).

Nota: Toutes les cartes provinciales font partie de la publication Classification géographique type, volume II (no 12-572-XPB au catalogue). Figurent aussi dans cette dernière trois cartes du Canada à l'échelle 1/10 000 000 : une qui montre les divisions de recensement, une autre sur laquelle apparaissent les régions économiques et une troisième qui indique, à l'aide de points, l'emplacement des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

92-354-XPB Cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement (RMR/AR/SR)

Cette publication comprend les cartes de référence de toutes les RMR (55 cartes couvrant 25 RMR) et des AR subdivisées en SR (29 cartes couvrant 18 AR). Les cartes indiquent les limites et présentent le nom des SR, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement primaires et des agglomérations de recensement primaires qui composent les RMR/AR. Les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales sont aussi représentés, de même que les cours d'eau, les lacs, les voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits physiques importants. Les échelles des cartes varient de 1/25 000 à 1/2 000 000. La publication comprend aussi une carte du Canada (à l'échelle de 1/10 000 000) indiquant, à l'aide de points, l'emplacement des RMR et des AR pour 1996.

92F0092XPB Cartes de référence des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement (RMR/AR/SR) : cartes vendues séparément

Des cartes de référence pour les RMR (55 cartes couvrant 25 RMR) et les AR subdivisées en SR (29 cartes couvrant 18 AR) sont disponibles séparément. Elles indiquent les limites et le nom des SR, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement primaires et des agglomérations de recensement primaires qui composent les RMR/AR. Les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales sont aussi représentés, de même que les cours d'eau, les lacs, les voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits physiques importants. Les échelles des cartes varient de 1/25 000 à 1/2 000 000.

Nota : Toutes les cartes font partie des cartes de référence de la publication Régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et secteurs de recensement (no 92-354-XPB au catalogue).

Chiffres de population et des logements

Les chiffres de population et des logements du recensement de 1996 sont disponibles en formats variés et à plusieurs niveaux géographiques. En plus de la publication et du disque CD-ROM décrits ci-dessous, les chiffres de population et des logements sont aussi disponibles dans GéoSuite (92F0085XCB) et dans le Fichier de données des côtés d'îlot (92F0026XDB).

93-357-XPB Chiffres de population et des logements — Un aperçu national

Cette publication donne les chiffres de population et des logements établis par le Recensement du Canada de 1996. Les niveaux géographiques couverts sont les provinces et les territoires, les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987), les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les localités désignées, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, les régions urbaines et les régions rurales. Les limites géographiques de ces régions sont celles qui étaient en vigueur le 1er janvier 1996 (date de référence géographique du Recensement du Canada de 1996). La publication comprend aussi les chiffres de population et des logements pour les régions de tri d'acheminement qui sont déterminées par les trois premiers caractères du code postal déclarés par les recensés le jour du recensement, soit le 14 mai 1996.

92F0086XCB Chiffres des codes postaux

Il s'agit d'un nouveau produit pour 1996. Il renferme les chiffres de population et des logements pour chaque secteur défini par le code postal à six caractères fourni par les répondants. Les chiffres de population et des logements sont présentés selon le code postal, la région de tri d'acheminement (RTA — les trois premiers caractères du code postal), la province ou le territoire. Les données sont fournies avec un logiciel compatible WindowsMD qui permet à l'utilisateur d'exécuter des manipulations de données simples comme chercher l'ensemble de données correspondant à un code postal donné, importer des groupes de codes postaux pour lesquels il veut obtenir les chiffres, et exporter

des groupes de codes postaux. De la documentation d'accompagnement et d'autres documents sont présentés sous forme électronique sur le CD-ROM.

Fichiers numériques des limites et fichiers numériques cartographiques

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites officielles en vigueur lors de la collecte de données du recensement de 1996 et, de ce fait, se prolongent souvent en lignes droites dans les plans d'eau. Ces limites ont été modifiées dans les fichiers numériques cartographiques (FNC) pour suivre le littoral du Canada, y compris celui des îles principales. Les FNC incluent aussi une deuxième couche cartographique représentant les lacs et certains cours d'eau et estuaires. Cette couche "d'eau" fournit des repères additionnels utiles pour la cartographie ou la simple représentation des limites. Les FNC permettent de créer des cartes thématiques et d'effectuer diverses analyses géographiques à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) ou de tout autre logiciel cartographique disponible sur le marché. Les FNL peuvent ne pas convenir aux fins de cartographie ou de représentation des limites lorsqu'il est nécessaire que le littoral réel soit représenté. Les FNC sont offerts sous forme d'ensembles standard et sont vendus aux prix standard alors que les FNL sont disponibles sur demande aux mêmes prix.

92F0029XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des provinces et territoires

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des provinces et territoires font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Les limites des provinces et territoires ont été normalisées de façon à répondre aux exigences de la plupart des logiciels cartographiques de poste de travail. Par conséquent, ce produit n'est pas conforme aux autres produits de la série. Le FNC des provinces et territoires est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

92F0030XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987)

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1987) ont été créés en agrégeant les limites des secteurs de dénombrement (SD) du recensement de 1996. Ces deux fichiers peuvent différer légèrement du FNL fondé sur les SD de 1991 (92F0070XDB). Le FNC des circonscriptions électorales fédérales (CÉF) est un nouveau produit disponible en deux versions. Les limites qui figurent dans la première version sont conformes aux autres niveaux géographiques normalisés. Il existe aussi une version plus générale du FNC pour la cartographie à petite échelle de l'ensemble du pays. Les deux versions du FNC des CÉF sont offertes pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

92F0031XDF Fichier numérique cartographique des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

Le Fichier numérique cartographique (FNC) des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) indique les limites des circonscriptions électorales fédérales (CÉF) selon l'Ordonnance de représentation de 1996. Comme il ne porte pas sur un niveau géographique normalisé pour le recensement de 1996, ce fichier cartographique a été créé selon une méthode différente et n'est donc pas conforme aux autres fichiers de la série. L'utilisateur doit prendre note que les limites des CÉF utilisées pour la tenue du recensement de 1996 étaient fondées sur l'Ordonnance de représentation de 1987. L'Ordonnance de représentation de 1996, adoptée le 8 janvier 1996, entre en vigueur au moment de la première dissolution du Parlement se produisant au moins un an après son adoption. Le FNC des CÉF (Ordonnance de représentation de 1996) est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

92F0032XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des divisions de recensement

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des divisions de recensement (DR) font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Deux versions du FNC des DR sont disponibles. Le FNC des divisions de recensement est disponible en deux versions. Les limites qui figurent dans la première version sont conformes à celles de tous les autres niveaux géographiques normalisés. Il existe aussi une version plus générale pour la cartographie à petite échelle de l'ensemble du pays. Les deux versions du FNC des DR sont offertes pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

92F0033XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des subdivisions de recensement unifiées

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des subdivisions de recensement unifiées font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Le FNC des subdivisions de recensement unifiées est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada et les provinces et territoires.

92F0034XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des subdivisions de recensement

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des subdivisions de recensement (SDR) font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Le FNC des SDR est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada, les provinces et territoires, ainsi que pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement.

92F0035XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR) de 1996 font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Le FNC des RMR et AR est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

92F0036XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des secteurs de recensement

L'utilisateur du Fichier numérique cartographique (FNC) des secteurs de recensement (SR) de 1991 remarquera une grande différence entre le produit de 1991 et celui de 1996. En 1991, les limites et les plans d'eau étaient intégrés sur une seule couche cartographique. Les limites de 1996 suivent le littoral du Canada, y compris celui des îles principales. L'utilisateur peut distinguer les autres rives (plans d'eau intérieurs) en superposant la couche "hydrographique" distincte. Le FNC des SR de 1996 est conforme à tous les autres niveaux géographiques normalisés. Ce n'était pas le cas en 1991. Le FNC des SR est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada, les provinces[SW1], les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement subdivisées en SR.

92F0037XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des régions urbaines

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des régions urbaines (RU) font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Le FNC des RU est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

92F0038XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des localités désignées

Le Fichier numérique des limites (FNL) et le Fichier numérique cartographique (FNC) des localités désignées (LD) font partie d'une série de produits décrivant les limites des niveaux géographiques normalisés. Les LD forment un nouveau niveau de régions géographiques normalisées pour le recensement de 1996. Le FNC des LD est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

92F0039XDF Fichier numérique cartographique des régions de tri d'acheminement du recensement de 1996

Le Fichier numérique cartographique (FNC) des régions de tri d'acheminement (RTA) du recensement de 1996 décrit les limites des RTA établies d'après les codes postaux saisis sur les questionnaires du recensement de 1996. En procédant à l'analyse des codes postaux déclarés par les ménages recensés, on a attribué une seule RTA à chaque secteur de dénombrement (il s'agissait dans la plupart des cas de la RTA déclarée par le plus grand nombre de ménages). Des polygones de RTA ont été formés en groupant des secteurs de dénombrement. Par conséquent, les limites des RTA fondées sur le recensement respectent les limites des secteurs de dénombrement. Le FNC des RTA du recensement de 1996 est offert pour le Canada sous forme d'ensemble standard.

92F0040XDF Fichier numérique des limites/Fichier numérique cartographique des secteurs de dénombrement

Le Fichier numérique cartographique (FNC) des secteurs de dénombrement (SD) est offert pour la première fois. En 1991, seul le Fichier numérique des limites (FNL) des SD était disponible. Le FNC des SD est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada, les provinces et territoires, les régions métropolitaines de recensement et certaines agglomérations de recensement.

Fichiers numériques des rues

La Division de la géographie s'occupe de garder à jour une base de données du réseau routier des plus grands centres urbains du Canada. Bien que cette base de données s'applique à moins de 1 % de la superficie des terres du Canada, elle représente 62 % de la population totale du Canada. Plusieurs produits proviennent de cette base de données, notamment les fichiers du réseau routier (très détaillés), les Fichiers schématiques du réseau routier (moins détaillés) et le Fichier de données des côtés d'îlot.

92F0024XDF Fichiers du réseau routier (FRR)

Les fichiers du réseau routier (FRR) sont des fichiers numériques représentant le réseau des rues de la plupart des grands centres urbains du Canada. Ces fichiers renferment aussi d'autres traits physiques et culturels visibles (tels que l'hydrographie, les voies ferrées et les oléoducs) et des renseignements sur les attributs (comme le nom des rues et des traits hydrographiques ainsi que les tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses). Les rues et les adresses sont mises à jour d'après les données recueillies le 14 mai 1996, jour du recensement. Utilisés avec le logiciel approprié de l'utilisateur, les FRR peuvent servir à la préparation d'itinéraires, à la planification des services de livraison et à la production de cartes. Les FRR sont offerts sous forme d'ensembles standard pour le Canada, les provinces (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard), les régions métropolitaines de recensement et certaines agglomérations de recensement.

92F0025XDF Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR)

Les fichiers schématiques du réseau routier (FSRR) sont des fichiers du réseau routier élagués qui comprennent des traits de référence cartographique tels que les principales rues (avec le nom des rues, mais pas les tranches d'adresses) et certaines voies ferrées qui servent à établir les limites des secteurs de recensement. Les FSRR sont

offerts sous forme d'ensembles standard pour le Canada, les régions métropolitaines de recensement et certaines agglomérations de recensement.

92F0100XDF - 92F0103XDF; 92F0105XDF - 92F0136XDF Fichier du réseau routier et d'extension des traits (FRRET)

Les Fichiers du réseau routier et d'extension des traits (FRRET) sont des fichiers numériques qui permettent d'élargir la couverture des Fichiers du réseau routier (FRR) jusqu'aux limites fixées pour la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement (RMR/AR). Chaque FRRET comprend le FRR et un réseau de routes et de traits, provenant de la Base nationale de données topographiques (BNDT), qui couvre la portion du territoire comprise entre les limites des FRR et celles des RMR ou des AR. La partie des FRRET qui provient de la BNDT ne comprend pas de tranches d'adresses.

Au total, 29 centres sont compris dans le FRRET. La couverture des FRR est partielle dans le cas de 26 RMR et AR et nulle dans celui de trois AR.

Compte tenu de la possibilité que les traits prolongés du FRRET ne correspondent pas à ceux des fichiers normalisés des limites, les clients qui veulent se procurer une trousse complète des RMR/AR peuvent également faire l'acquisition de fichiers corrigés des limites (pour obtenir des renseignements précis à ce sujet, veuillez vous reporter aux sections portant sur les FNL/FNC des secteurs de recensement, les FNL/FNC des subdivisions de recensement et les FNL/FNC des secteurs de dénombrement).

92F0026XDB Fichier de données des côtés d'îlot (FDCI)

Le Fichier de données des côtés d'îlot (FDCI) renferme les chiffres de population et des logements du recensement de 1996 pour les côtés d'îlot des centres urbains inclus dans les fichiers du réseau routier (92F0024XDF). Par côté d'îlot, on entend généralement un côté de rue situé entre deux intersections consécutives; il s'agit en outre de la plus petite unité géographique pour laquelle Statistique Canada fournit des données. Le FDCI permet aussi, grâce à des codes géographiques, de relier le côté d'îlot à tous les autres niveaux géographiques normalisés (secteurs de dénombrement et niveaux supérieurs). Ce fichier contient le nom des rues avec les tranches d'adresses correspondantes ainsi que les coordonnées d'un point représentant le centre approximatif de chaque côté d'îlot. Les FDCI sont offerts sous forme d'ensembles standard pour le Canada et les grands centres urbains.

Produits basés sur les codes postaux

Les produits basés sur les codes postaux décrits ci-dessous sont fondés sur les codes postaux obtenus régulièrement auprès de la Société canadienne des postes. Deux autres produits décrits ci-dessus, Chiffres des codes postaux (92F0086XCB) et Fichier numérique cartographique des régions de tri d'acheminement du recensement de 1996 (92F0039XDF), sont basés sur les codes postaux inscrits par les recensés sur les questionnaires du recensement.

92F0027XDB Fichier de conversion des codes postaux de 1996 (FCCP)

Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques normalisées du recensement de 1996 (secteurs de dénombrement, municipalités, secteurs de recensement, etc.). Aussi, afin de permettre des applications cartographiques, il fournit les coordonnées x,y pour

les points représentant l'emplacement approximatif des régions définies par le code postal. Le FCCP est offert sous forme d'ensembles standard pour le Canada, les provinces et territoires et les grands centres urbains.

92F0027UDB Fichier de conversion des codes postaux de 1996 (FCCP) — Mise à jour

Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques normalisées du recensement de 1996 (secteurs de dénombrement, municipalités, secteurs de recensement, etc.). Aussi, afin de permettre des applications cartographiques, il fournit les coordonnées x,y pour les points représentant l'emplacement approximatif des régions définies par le code postal. Le FCCP est mis à jour deux fois par année. Les mises à jour diffusées en juillet contiennent de nouveaux codes postaux entrant en vigueur à compter du mois de janvier de l'année de diffusion, alors que les mises à jour diffusées en janvier renferment les nouveaux codes postaux en vigueur depuis le mois de juillet de l'année précédente. Les clients doivent acheter le FCCP (92F0027XDB) au coût initial; ils peuvent ensuite se procurer les fichiers à jour au tarif des mises à jour. Les abonnés aux mises à jour du FCCP profitent d'un rabais additionnel sur les mises à jour. Selon les conditions d'abonnement, ils devront payer à l'avance au moins un fichier mis à jour par année jusqu'à ce que le FCCP du recensement de 2001 soit diffusé. Les mises à jour du FCCP sont offertes sous forme d'ensembles standard pour le Canada et les provinces et territoires.

92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) (FCPCÉF) est un fichier non hiérarchique ASCII qui permet de coupler les codes postaux à six caractères avec les circonscriptions électorales fédérales du Canada (Ordonnance de représentation de 1996). Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Le FCPCÉF est offert sous forme d'ensembles standard pour le Canada et cinq régions — (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies et Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique et Territoire du Yukon).

92F0028UDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) — Mise à jour

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) (FCPCÉF) est un fichier non hiérarchique ASCII qui permet de coupler les codes postaux à six caractères avec les circonscriptions électorales fédérales du Canada (Ordonnance de représentation de 1996). Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Le FCPCÉF est mis à jour deux fois par année. Les mises à jour diffusées en juillet contiennent les nouveaux codes postaux en vigueur au mois de janvier de l'année de diffusion, alors que les mises à jour diffusées en janvier renferment les nouveaux codes postaux en vigueur au mois de juillet de l'année précédente. Les clients doivent acheter le FCPCÉF[SW2]F (92F0028XDB) au coût initial; ils peuvent ensuite se procurer les fichiers à jour aux tarifs des mises à jour. Ces dernières sont offertes sous forme d'ensembles standard pour le Canada et cinq régions —provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies et Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique et Territoire du Yukon.

93F0040XDB Fichier de la pondération de la population par codes postaux

Le Fichier de la pondération de la population par codes postaux a été élaboré à titre de supplément au Fichier de conversion des codes postaux (FCCP). Il offre aux utilisateurs une "pondération" de la population des codes postaux qui affichent des liens multiples dans le FCCP. La pondération associée à chaque enregistrement sur le Fichier de la

pondération de la population par codes postaux représente la proportion de la population déclarant ce code postal à l'intérieur d'un secteur de dénombrement particulier.

Ce fichier peut également être utilisé conjointement avec le FCCP afin d'identifier les liens de codes postaux et de secteurs de dénombrement confirmés par les données déclarées au recensement.

Services

97C0005 Service de géocodage

Le service de géocodage permet à l'utilisateur de définir lui-même les régions géographiques (régions définies par l'utilisateur ou agrégations de régions géographiques normalisées du recensement) pour lesquelles il veut obtenir des totalisations de données du recensement. Ces produits géographiques personnalisés sont élaborés à partir de l'agrégation de côtés d'îlot des grands centres urbains couverts par les Fichiers du réseau routier ainsi que de l'agrégation de secteurs de dénombrement des petits centres urbains et des régions rurales. L'utilisateur est donc en mesure d'obtenir des données du recensement pour toutes ces régions personnalisées. L'évaluation des frais liés à ce service sera établie en fonction de la complexité de la demande.

97C0006 Services géographiques personnalisés

Si les produits géographiques normalisés ne répondent pas aux besoins d'un utilisateur, ce dernier peut faire appel aux Services géographiques personnalisés, lesquels élaborent, selon les demandes spéciales, des produits géographiques non normalisés. L'utilisateur peut obtenir les fichiers numériques cartographiques sous une autre forme et des extractions particulières de données ainsi que des manipulations ou regroupements de données spéciales provenant de l'un des fichiers géographiques informatisés (fichiers des codes postaux, des attributs, des limites et du réseau routier). L'évaluation des frais liés à ce service sera établie en fonction de la nature et de la complexité de la demande.

97C0007 Cartes géographiques personnalisées

Des cartes thématiques et d'autres cartes personnalisées peuvent être produites en réponse à une demande spéciale. L'évaluation des frais liés à ce service sera établie en fonction de la complexité de la demande.